



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 35 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Lettre datée du 30 janvier 2020, adressée au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu une lettre du Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 26 décembre 2019, par laquelle il portait à ma connaissance la décision du Gouvernement ukrainien de quitter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, avec effet au 1^{er} janvier 2020 (voir annexe).

Je propose que cette communication soit portée à l'attention du Comité afin que celui-ci lui donne la suite qu'il jugera appropriée.

(Signé) Tijjani **Muhammad-Bande**



Annexe

D'ordre du Gouvernement ukrainien, j'ai l'honneur de vous informer que l'Ukraine quitte le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**
